

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN
PERS. 91-003

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'An mil neuf cent quatre vingt onze le 15 JANVIER à 18 heures 30
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.*

DATE DE CONVOCATION

9 JANVIER 1991

DATE D'AFFICHAGE

9 JANVIER 1991

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDBLER,
CANDAU, BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, MMES LISION, MONTRON Adjoints.
MLLE BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, MME
FONTAN, MM. GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MME PELTIER, MM.
QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, Conseillers formant la majorité des
membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES : M. ALCHER par M. LE GUEUT
M. BARON par M. BUJARD
M. MOULINEAU par M. MARCONI
MME PARROU par M. CHABANEAU
M. TAP par M. BENOIT

ABSENTS : MM. GAVEN, ALONSO, BARRIERE, DINDINAUD

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 28

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue Secrétaire de
Séance.

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES GRADES ET
EFFECTIFS.

VOTE : UNANIMITE.

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort
le 21 Janvier 1991
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint

Suite à la publication au Journal Officiel des décrets n°90-829 du 20 Septembre 1990 relatif à la fonction publique territoriale et n°90-830 du 20 Septembre 1990 modifiant divers échelonnements indiciaires applicables aux fonctionnaires territoriaux, il convient de procéder à l'intégration des agents concernés dans les nouveaux emplois et échelles indiciaires.

Pour permettre cette intégration, il y a lieu de modifier le tableau du personnel communal prévu au budget de l'exercice 1990.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de modifier le tableau des grades et effectifs du personnel communal prévu au budget de l'exercice 1990, comme suit :

		Echelle indiciaire	.../... Effectif réglementaire	Emplois pourvus
Commis	nouvelle appellation : Adjoint Administratif	238-365	5	1
Commis Principal	nouvelle appellation : Adjoint Administratif 2ème Classe	249-390	8	8
Attaché 2ème classe	Nouvelle échelle indiciaire	340-579	2	1
Rédacteur	Nouvelle échelle indiciaire	280-474	3	1
Technicien Territorial	Nouvelle échelle indiciaire	280-474	2	1
Moniteur E.P. 2ème cat.	Nouvelle échelle indiciaire	280-464	2	2
Chef de bassin	Nouvelle échelle indiciaire	294-464	1	1
Adjoint d'enseignement musical	Nouvelle échelle indiciaire	299-570	1	1
Agent Administratif	Nouvelle échelle indiciaire	220-309	20	10
Agent d'entretien	Nouvelle échelle indiciaire	220-309	30	1
Sapeur-Pompier	Nouvelle			

<i>Professionnel 2ème classe</i>	<i>échelle indiciaire</i>	<i>220-309</i>	<i>1</i>	<i>1</i>
<i>Agent de bureau</i>	<i>création d'un 11ème échelon</i>	<i>209-301</i>	<i>4</i>	<i>3</i>
<i>Agent de Service</i>	<i>création d'un 11ème échelon</i>	<i>209-301</i>	<i>6</i>	<i>4</i>
<i>Agent de service des écoles</i>	<i>Création d'un 11ème échelon</i>	<i>209-301</i>	<i>20</i>	<i>16</i>
<i>A.S.E.M.</i>	<i>création d'un 11ème échelon</i>	<i>209-301</i>	<i>20</i>	<i>19</i>
<i>Brigadier Gardien de bureau</i>	<i>création d'un 11ème échelon</i>	<i>209-301</i>	<i>2</i>	<i>2</i>

*Fait les jour, mois et an susdits
Ont signé le Registre
MM. les Membres Présents
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,*

H. LE GUEUT